

nucléaires (CTBT). Selon M. Simpson, l'importance que l'on accorde à cela dépend surtout de la façon dont on perçoit le TNP. Si on le considère comme un traité de désarmement, le CTBT est crucial; si on le voit comme un accord de maîtrise des armements, son rôle est secondaire. M. Simpson croit que l'aspect symbolique d'un tel traité dépasse aujourd'hui son efficacité réelle. En effet, dit-il, l'article VI du TNP ne fait pas mention du CTBT². Celui-ci ne pourra pas empêcher la diffusion des technologies non nucléaires, tels que celles relatives aux missiles, qui sont maintenant au coeur des arsenaux atomiques.

MM. Simpson et Spector ont dit penser que la question du respect de l'article VI du TNP ne diviserait pas les participants à la conférence de renouvellement du Traité en 1995. Ils estiment que la très grande majorité des États sont satisfaits de la façon dont le Traité est respecté et qu'ils en ont besoin pour se sentir en sécurité. De plus, les grands progrès du désarmement américano-soviétique devraient faire taire bien des critiques. Enfin, ils prévoient que, même en l'absence d'un CTBT, la fréquence et la puissance des essais nucléaires diminueront sensiblement dans les prochaines années.

Le contrôle des exportations nucléaires

M. Pierre Lellouche, conseiller du maire de Paris sur les questions internationales, a d'abord brossé un tableau du monde d'après la Guerre froide et d'après la crise irakienne. On se félicite de ce que la confrontation idéologique et la discipline nucléaire entretenues par les grands ont disparu, mais la crise du Golfe a mis en évidence un ensemble de pulsions redoutables en provenance du Sud : croissance démographique, accroissement des inégalités, marginalisation, nationalisme, intégrisme et militarisation. C'est dans ce décor que se manifeste la prolifération nucléaire.

²L'article VI demande aux parties de progresser vers le désarmement général et complet.